

**VILLE DE THOUARS. COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 MARS 2022**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JANVIER 2022. Envoi par voie électronique le 11 mars 2022. Adopté à l'unanimité.

**Information du Conseil Municipal en application des articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises et actes pris par M. LE MAIRE dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal.**

RAPPORTEUR	DÉLIBÉRATION	VOTE
M. CHARRE	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p>3.1.27. Acquisitions foncières. Acquisition de la parcelle cadastrée 329 section AC n°279 située rue Gaston Chéreau à Thouars appartenant à la Communauté de Communes du Thouarsais.</p>	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	<p>3.1.28. Acquisitions foncières. Acquisition de la parcelle cadastrée 329 section BD 517p située rue 18 Camille Pelletan à Thouars appartenant à Monsieur Nicolas MENARD.</p>	29 voix pour 4 abstentions
M. CHARRE	<p>3.1.29. Acquisitions foncières. Acquisition d'un bien immobilier sis 23 Allée Ligonnier à Thouars, parcelle cadastrée 329 section BM 120 appartenant à La Direction Régionale des Finances Publiques.</p>	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	<p>3.2.30. Aliénations. Foncier. Cession à Mme LECLERC Chantal du lot n°4 du lotissement des Beaux-Champs à Thouars.</p>	Adopté à l'unanimité
	<p><b>FONCTION PUBLIQUE</b></p>	
M. FORT	<p>4.1.31. Pôle Administration Générale. Ressources Humaines. Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025.</p>	Adopté à l'unanimité
M. FORT	<p>4.1.32. Pôle Administration Générale. Ressources Humaines. Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demandes d'allocations de chômage du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.</p>	Adopté à l'unanimité

M. FORT	4.1.33. Personnels titulaires et stagiaires. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.1.34. Personnels titulaires et stagiaires. Modification du tableau des effectifs. Services Techniques – Police du Maire.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.35. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Régie municipale Bâtiments. Éclairage public. Contrat à Durée Déterminée. Agent de maintenance.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.36. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Régie municipale Bâtiments. Éclairage public. Contrat à Durée Déterminée. Agent de maintenance.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.37. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Régie municipale Bâtiments. Chauffage plomberie. Contrat à Durée Déterminée. Agent de maintenance.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.38. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Régie municipale Bâtiments. Contrat à Durée Déterminée. Agent polyvalent du bâtiment.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.39. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Régie municipale Bâtiments. Contrat à Durée Déterminée. Électricien.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.40. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Cellule voirie. Contrat à Durée Déterminée. Agent de voirie.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.41. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Cellule propreté. Contrat à Durée Déterminée. Agent de propreté.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.42. Personnels contractuels. Direction Générale des Services. Services Techniques. Cellule propreté. Contrat à Durée Déterminée. Chef d'équipe.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.43. Personnels contractuels. Pôle Développement Territorial. Direction Culture. Cellule Architecture et Patrimoine. Contrat à Durée Déterminée. Médiateur culturel Musée.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.44. Personnels contractuels. Pôle Développement Territorial. Direction Services à la Population. Scolaire Enfance. Création de contrats d'engagement éducatifs pour les centres de loisirs.	Adopté à l'unanimité
M. FORT	4.5.45. Régime indemnitaire filière police. Police municipale.	Adopté à l'unanimité
<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>		
M. NOIRAUD	5.7.46. Intercommunalité. Syndicat d'Entretien de	Adopté à l'unanimité

	Voirie d'Argentonnay. Modification des statuts. Création convention prestation de service.	
	<b>FINANCES LOCALES</b>	
M. GODRIE	7.1.47. Décisions budgétaires. Budget 2022. Débat d'Orientations Budgétaires.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.3.48. Garanties d'emprunts. Garantie d'emprunt de 67.000 euros à Deux-Sèvres Habitat pour la réhabilitation de deux logements 23 et 25 Boulevard de Hannut à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.10. 49. Divers. Concession d'aménagement établie avec la SEML Deux-Sèvres Aménagement pour la réalisation du lotissement les Pichaux, commune déléguée de Sainte-Radegonde. Clôture de l'opération.	Adopté à l'unanimité
	<b>DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES</b>	
M. NOIRAUD	8.3.50. Aménagement du Territoire. Foncier. Voirie. Convention pour autorisation de passage en terrain privé avec Monsieur et Madame AUBINEAU Gérard – Réseau eaux pluviales.	Adopté à l'unanimité
M. NOIRAUD	8.3.51. Aménagement du Territoire. Foncier. Voirie. Convention pour autorisation de passage en terrain privé avec l'indivision GUILLOT/CORNILLEAU – Réseau eaux pluviales.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	8.4.52. Aménagement du Territoire. Foncier. Échange de parcelles avec M. et Mme AUBINEAU Gérard sur la commune déléguée de Missé.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	8.5.53. Politique Habitat- Logement. Primes pour ravalement de façades. Attribution d'une aide à Mme Clarisse BRIEFTE, immeuble situé 11 rue Louis Richou à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.54. Culture. Convention entre la Ville de Thouars, la Ville de Montreuil-Bellay et le Centre Régional « Résistance & Liberté » au titre de l'année 2022.	Adopté à l'unanimité
	<b>AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES</b>	
MME LANDRY	9.4.55. Aide à caractère humanitaire en faveur de l'Ukraine face à la guerre déclenchée par la Russie.	Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H40.  
Affiché le 21 MARS 2022.

Département  
des

Deux-Sèvres

-----  
Arrondissement  
de  
Bressuire

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE THOUARS

-----  
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de THOUARS s'est réuni salle des conférences, Station T, rue Danton, 79100 Thouars, choisie comme lieu ordinaire de ses séances à la suite de la convocation faite le onze mars 2022.

**Nombre de Conseillers en exercice : 35.**

**28 PRÉSENTS** : M. PAINEAU BERNARD, MAIRE, MME LANDRY CATHERINE, M. CHARRE EMMANUEL, MME MAHIET-LUCAS ESTHER, M. CHAUVEAU PHILIPPE, MME GARREAU GAËLLE, M. LAHEUX BRUNO, M. FORT FABIEN, ADJOINTS, MME BARON CECILE, MME BAUDOIN VALERIE, M. BIZAGUET ANTOINE, MME CARDOSO CHRISTINA, M. CESBRON PATRICE, M. COCHARD PHILIPPE, M. DESSEVRES PIERRE-EMMANUEL, MME DIDIER DALAL, MME ETIENNE MARIE, M. GODRIE JULIEN, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, M. JOLY JEAN-JACQUES, MME JUBLIN DIANE, M. LIGNE ALAIN, M. NOIRAUD BERNARD, M. PINEAU PATRICE, MME ROQUAIN DOMINIQUE, MME ROUX LUCETTE, MME THEBAULT CHRISTINE, M. THOMAS PATRICE

### **5 EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

M. CHAUVIN HERVE, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, MME GENTY FREDERIQUE, MME HEBERT FREDERIQUE, MME SUAREZ LAURA qui ont donné procuration à MME CARDOSO CHRISTINA, M. LAHEUX BRUNO, MME LANDRY CATHERINE, M. FORT FABIEN, M. COCHARD PHILIPPE.

### **2 ABSENTS**

M. DUMONT ALAIN, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS.

### **33 VOTANTS.**

**POINTS 4.1.31, 4.1.32 ET 5.7.46 : 32 VOTANTS (M. CESBRON Patrice ne participe pas au vote).**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. FORT FABIEN ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché dans la huitaine, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

**VILLE DE THOUARS**

<b>OBJET</b>	<b>DESCRIPTIF SOMMAIRE</b>	<b>DATE DE L'ACTE</b>	<b>FORME JURIDIQUE DE L'ACTE</b>
<b>Etude de circulation et de stationnement</b>  <b>2021.VILLE.79</b>	<b>Etude de circulation et de stationnement – Ville de Thouars</b>  <b>Attribué à IRIS CONSEIL REGIONS 33150 CENON</b> <b>Pour un montant de 33 735,00 € HT</b>	<b>21/02/2022</b>	<b>Notification</b>
<b>Pacte financier et fiscal – Étude financière prospective ville</b>  <b>2022.VILLE.02</b>	<b>Pacte financier et fiscal – Étude financière prospective ville</b>  <b>Attribué à RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES 35000 RENNES</b> <b>Pour un montant de 3 786,00 € HT</b>	<b>11/01/2022</b>	<b>Lettre de commande</b>
<b>Fournitures pour la vidéo protection</b>  <b>2022.VILLE.17</b>	<b>Fournitures pour la vidéo protection</b>  <b>Attribué à CGED 79100 THOUARS</b> <b>Pour un montant de 9 860,00 € HT</b>	<b>17/02/2022</b>	<b>Lettre de commande</b>

## **INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE :**

### **1. COMMANDE PUBLIQUE**

DEC/26.05/AJA32 Convention avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et la Maison du Thouarsais fixant les conditions générales d'utilisation et de commercialisation en ligne via Open System (gestion de la billetterie des actions menées au sein du service Architecture et Patrimoines et gestion des réservations du camping municipal le Clos Imbert). La convention entre en vigueur à compter de la date d'inscription de la Ville. Elle sera reconduite tacitement par période d'un an.

DEC/17.02ODP1 Occupation du domaine public. Convention de prêt de bacs déchets ménagers établie entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la Ville de Thouars du 19 au 24 avril 2022 inclus durant la fête foraine qui se tiendra à Thouars.

### **2. URBANISME**

#### **2.3. DROIT DE PREEMPTION**

DEC/02.03URB1 Acquisition par voie de préemption d'une parcelle située 3 rue Montesquieu à Thouars, cadastrée section 329 AN n°60p, d'une superficie de 1.129 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI SIR représentée par Mme Couasnon Christine. La transaction s'effectuera au prix de 28.000 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.3. LOCATIONS**

DEC/23.11/AJA70 Patrimoine communal. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du stade du Grand Bournais à l'Association Thouars Foot 79 afin d'intégrer la mise à disposition du terrain synthétique.

DEC/09.12/AJA82 Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gracieux à l'association Aéromodélisme Club Thouarsais pour l'occupation de locaux à l'Espace Clubs Michel Olivier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette autorisation est consentie pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

DEC/09.12/AJA81 Patrimoine communal. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition à titre gratuit du bureau n°10 dans l'extension du centre médico-social ainsi que de la salle n°4 du Pôle des Maligrettes à destination de l'association « Être et savoirs » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (mise à disposition en plus du bureau n°9 dans l'extension du centre médico-social).

DEC/11.01/PAC2 Pôle des Affaires Culturelles. Convention d'occupation de la salle Daniel Bouchet et de l'auditorium des Écuries du Château consentie à titre gracieux à l'association SEF Franco Malgache pour son assemblée générale le 26 mars 2022.

DEC/27.01/AJA2 Patrimoine communal. Avenant n°1 à la convention de prestation de service avec

la société Aber Propreté pour l'entretien des locaux de l'extension du centre médico-social rue Gambetta à Thouars à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La prestation diminue car le nombre de jours d'interventions est diminué, soit un montant mensuel de 358,67 € H.T, à quoi s'ajoute une prestation mensuelle d'entretien des vitres de 43,44€ H.T.

- DEC/31.01/PAC3 Pôle des Affaires Culturelles. Convention d'occupation de l'auditorium des Écuries du Château consentie à titre gracieux à la société d'histoire, d'art et d'archéologie du Pays Thouarsais dans le cadre de sa conférence du 28 février 2022.
- DEC/31.01/AJA3 Patrimoine communal. Résiliation de la convention d'occupation précaire consentie à l'association de quartier « les Maligrettes » pour la mise à disposition d'un local à titre partagé à l'ancienne école des Maligrettes à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 suite à la dissolution de l'association.
- DEC/01.02/AJA4 Patrimoine communal. Bail d'habitation établi au profit de Mme Isabelle TERRIOT pour le logement situé 12 Allée des Roseaux commune déléguée de Sainte-Radegonde à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée de 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 451,17 €, payable à terme échu et révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année sur la base de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre. Le montant des charges mensuelles est fixé à 36 €.
- DEC/09.02/AJA5 Patrimoine communal. Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gratuit à l'association Centre Régional Résistance et Liberté pour l'occupation du 1<sup>er</sup> étage et de locaux communs des Écuries du Château à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
- DEC/18.02AJA6 Patrimoine communal. Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gracieux à l'Amicale du Personnel du Collège Marie de la Tour d'Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour la mise à disposition de la salle annexe de l'Orangerie du Château deux fois par an en janvier/février et novembre/décembre pour la réception, le stockage et la distribution d'oranges.
- DEC/25.02/AJA7 Patrimoine communal. Bail d'habitation établi au profit de Mme Brigitte LAMY pour le logement situé 20 Allée des Roseaux commune déléguée de Sainte-Radegonde à compter du 25 février 2022 pour une durée de 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 451,17 €, payable à terme échu et révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année sur la base de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre. Le montant des charges mensuelles est fixé à 36 €.
- DEC/28.02/AJA8 Patrimoine communal. Bail d'habitation établi au profit de Mme Annette COURJAULT pour le logement situé 3 Allée des Roseaux commune déléguée de Sainte-Radegonde à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 3 ans. Le loyer mensuel est fixé à 376 €, payable à terme échu et révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année sur la base de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre. Le montant des charges mensuelles est fixé à 34 €.
- DEC/03.03/PAC6 Pôle des Affaires Culturelles. Convention d'occupation de l'auditorium des Écuries du Château consentie à titre gracieux à la Société d'Histoire, d'Art et d'Archéologie du Pays Thouarsais dans le cadre de ses conférences les 19 mars, 9 mai, 18 juin, 19 septembre, 17 octobre et 19 décembre 2022.

## 7. FINANCES

### 7.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEC/09.02DCC1 Tarifications. Tarifs attractions foraines Année 2022.

DEC/28.02AJA9 Achat d'un tableau à la Société des Artistes d'un montant de 250 € pour la délégation gabonaise de la Ville de Port-Gentil.

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES**

### **8.9. CULTURE**

DEC/18.02/PAC4 Architecture et Patrimoines. Musée Henri Barré/Musée de France. Demande de subvention la plus élevée possible à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de projets et de la programmation de médiation du patrimoine 2022.

DEC/18.02/PAC5 Architecture et Patrimoines. Musée Henri Barré/Musée de France. Demande de subvention la plus élevée possible au Département des Deux-Sèvres au titre de projets et de la programmation de médiation du patrimoine 2022.